

Annexe 3

Photographies des lieux du sinistre

Les photographies prises sur les lieux d'un sinistre peuvent s'avérer très utiles – à condition qu'elles respectent certaines normes. À l'inverse, les photos prises en infraction à ces règles risquent d'alourdir votre responsabilité dans le sinistre. Les quelques directives ci-dessous s'appliquent dans tous les cas.

Les chauffeurs doivent prendre les mesures suivantes.

Assurer leur propre sécurité avant de prendre quelque photo que ce soit

Il n'est pas rare qu'un premier incident génère d'autres dangers, par exemple un risque d'incendie, de déversement de carburant ou même de collision secondaire. Les chauffeurs doivent être conscients de ces risques supplémentaires et veiller d'abord à leur sécurité personnelle quand ils sortent de leur véhicule sur les lieux du sinistre.

Photographier les principaux aspects du sinistre

- Les dommages touchant les équipements, qu'ils soient causés par une collision ou un acte de vandalisme
- Le type de route et les conditions routières
- Les mesures de régulation du trafic
- La position des véhicules
- Les obstructions visuelles du point de vue du chauffeur (p. ex., des arbres qui l'ont empêché de voir la signalisation)
- Les déversements de carburant, d'huile, d'autres liquides ou de marchandises

Montrer l'étendue des dommages

Quand ils photographient les dommages touchant les véhicules, les remorques ou le chargement, les chauffeurs doivent intégrer au cadre de leurs photos un objet qui montrera l'ampleur de ces dégâts. Les rubans à mesurer donnent une idée précise de l'étendue des dommages; à défaut, la main du chauffeur, un billet de 5 \$ ou un autre objet courant pourra en fournir une estimation.

Prendre des photos montrant l'absence de dommages

Si quelqu'un affirme qu'il y a eu des dommages alors que le chauffeur n'en voit pas de traces, il doit prendre des photos montrant que l'équipement et le chargement sont en bon état.

Ne prendre aucune photo tant qu'il y a des blessés sur les lieux de l'accident

Les jurys sont très sévères envers les chauffeurs qui photographient le sinistre au lieu de s'occuper des blessés. En cas d'accident grave causant des blessures, les personnes responsables dépêchées sur les lieux prendront elles-mêmes les photos nécessaires. De plus, l'expert en sinistres responsable de votre dossier chez Markel prendra les dispositions nécessaires pour qu'un expert aille photographier les lieux; cet expert sera considéré comme un enquêteur impartial. L'expert indiquera au chauffeur s'il est approprié ou non de prendre des photos.